



AVIGNON UNIVERSITÉ

École Doctorale 536 Agrosciences & Sciences

**COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI
INDIVIDUEL DE THESE (CSI)**

Doctorant.e:

Titre de la thèse :

Laboratoire d'accueil :

Type de financement :

Composition du CSI (Nom, Organisme, Fonction):

1. Direction de l'unité d'accueil ou son représentant (référent du CSI) :
2. Scientifique(s) extérieure(s)¹ à l'Ecole Doctorale et à Avignon Université (2 membres maximum) :
3. Personnalité(s) extérieure(s) à l'unité d'accueil et au domaine de la thèse et dans la mesure du possible rattachée(s) à l'une des Ecoles Doctorales d'Avignon Université (2 membres maximum) :

Validation de la Direction d'Unité :

Le

Signature

Composition à déposer sur ADUM par le/la doctorant.e avant la tenue du premier CSI .

¹ D'après le règlement intérieur de l'ED 536, tout membre du CSI ne peut pas être rapporteur de la thèse.